



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bruxelles 2006

MC(14).JOUR/2
5 décembre 2006
Annexe 3

Original : FRANÇAIS

Deuxième jour de la quatorzième Réunion
MC(14) Journal No 2, point 8 de l'ordre du jour

DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA FRANCE

Je souhaiterais faire une déclaration au nom des pays suivants : Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, France, Royaume-Uni, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque et Turquie.

Le texte de la déclaration est libellé comme suit :

« Nous réaffirmons notre attachement au Traité FCE, pierre angulaire de la sécurité en Europe, ainsi qu'à l'entrée en vigueur rapide du Traité adapté, qui permettrait l'accession de nouveaux Etats parties. La troisième conférence d'examen a souligné l'importance primordiale que nous attachons au Traité FCE et nous sommes déterminés à maintenir notre approche constructive de la maîtrise des armements conventionnels. L'exécution des engagements d'Istanbul restant à remplir au sujet de la République de Géorgie et de la République de Moldavie créera les conditions pour que les Alliés et les autres Etats parties aillent de l'avant s'agissant de la ratification du Traité FCE adapté. Nous nous félicitons de l'accord important signé par la Russie et la Géorgie le 31 mars 2006 sur le retrait des forces russes, ainsi que des progrès accomplis depuis lors. Nous notons avec regret qu'il n'y a toujours pas eu de progrès concernant le retrait des forces militaires russes de la République de Moldavie et appelons la Russie à reprendre et à achever ce retrait dès que possible ».

Les pays qui souscrivent à la présente déclaration demandent qu'elle soit incorporée dans les documents officiels de la présente réunion ministérielle.